

# La QUinzaine

Universitaire

## SNALC

CSEN

4, rue de Tréville  
75009 Paris  
☎ 01.47.70.00.55  
☎ 01.42.46.26.60  
🌐 www.snalc.fr  
✉ info@snalc.fr

13 juin 2005  
n° 1241  
Bimensuel  
8 euros

Syndicat National des Lycées et Collèges

## Premiers Ecueils pour Gilles de Robien

### Votre Discipline

- Lettres : le point de vue de l'APL
- Technologie
- Arts
- S. V. T.

### Supérieur

- Colloque UPSTI
- AG de l'UPS
- Accès en CPGE
- ENS : prédoctorat

### Votre Carrière

- Chaires Sup : accès, avancement
- Agrégés : avancement
- Droit Individuel de Formation

### ... et aussi

- Hors-Classe à 42 ans !
- Calendrier scolaire
- TPE : la rue fait la loi

Il est peu probable qu'un "état de grâce" vienne instaurer quelque paix scolaire au royaume de l'Éducation Nationale, même provisoirement. Congédié en pleine négociation sur les textes d'accompagnement, François FILLON laisse, contre son gré semble-t-il, le chantier de la réforme inachevé, et les arrogances nées de la victoire du "non" piaffent déjà dans les antichambres, avides d'imposer leurs diktats à un pouvoir affaibli.

D'emblée, plusieurs dossiers vénéux, sinon empoisonnés, attendent le nouveau ministre : leur gestion ne manquera pas de donner d'utiles informations aux observateurs impartiaux... Et des cartouches aux adversaires acharnés. Résumons-les.

■ La question du "**conseil pédagogique**" pourrait, dans les mois à venir, nourrir une multitude de querelles, et par là, empoisonner la vie quotidienne au sein des établissements scolaires. Après avoir âprement combattu l'amendement sénatorial défendu par le SNALC, et prescrivant que la liberté pédagogique ne devait pas se voir mise à mal par ledit conseil, les syndicats de chef d'établissement n'ont pas manqué de faire savoir qu'il convenait de maintenir et renforcer les prérogatives de cette nouvelle institution. Mais qu'advient-il lorsqu'un professeur, arguant de sa liberté pédagogique, refusera de participer à un devoir commun lui imposant le choix d'une progression ? Qui décidera de la limite entre l'intérêt général et les choix individuels ? Dans quelle mesure une décision prise en conseil d'administration pourra-t-elle contredire un article contenu dans la loi ? Sagement, le SNALC avait attiré l'attention sur les inconvénients manifestes du conseil pédagogique, en un contexte où ce dernier ne pouvait manquer de se heurter à l'hostilité d'une majorité de professeurs... Si le ministre venait à soutenir certaines organisations dans leur volonté de "caporaliser" les enseignants,

il ne manquerait pas d'affronter, une fois de plus, de longues cohortes boulevardières...

■ Que les **moyens** dont dispose le ministère n'offrent quasiment aucune marge de manœuvre constitue, hélas, un lieu commun. Cependant il est à craindre que les suppressions massives de postes sur la presque totalité du territoire national n'engendrent une lot important de situations locales inacceptables. Le SNALC n'a jamais emboîté le pas de ceux qui font des "moyens" le fer de lance de toute revendication, mais il craint qu'une politique de restrictions aveugle n'aboutisse à de telles explosions qu'elle finira par déboucher sur la nécessité de "lâcher du lest". Ne serait-il pas préférable d'y consentir avant la crise plutôt qu'après ?

■ Le "**socle fondamental de connaissances**", aujourd'hui imposé par la loi, manque encore de netteté dans sa définition. Anodin s'il se voit traité de manière réaliste, il pourrait devenir une formidable machine à rabaisser le niveau – déjà bien affaibli – s'il venait à devenir l'objectif ultime de la scolarité obligatoire. Que le ministre accorde du crédit aux apprentis sorciers qui veulent "déconnecter" le socle des champs disciplinaires et il se heurtera à l'opposition d'une majorité de collègues...

On l'aura compris, la tâche du nouveau ministre ne sera pas simple. Parmi tous les écueils, il en est un dont il ferait bien, pour finir, de se méfier : alors que le gouvernement subventionne grassement les syndicats politisés, il laisse les organisations indépendantes vivre de leurs seules cotisations, en dépit de nos protestations. En un tel contexte, ce serait une faute grave que de privilégier les négociations avec une seule confédération, fût-elle majoritaire. Nulle organisation n'a plus, aujourd'hui, le monopole de la représentation syndicale. A bon entendre...

Bernard KUNTZ – 8 juin 2005

# La QU ouvre ses pages ...

## ... à Romain VIGNEST Vice-Président de l'APL

### On parle constamment du "déclin des langues anciennes": pensez-vous que l'expression est justifiée ?

Argument avancé pour justifier le déclin des langues anciennes : "nous sommes à un tournant civilisationnel", donc leur apprentissage peut commencer à l'université, elles ne sont importantes que dans une perspective patrimoniale. En vérité, elles ont une vertu formative indéniable, mais quand une question fait problème, la tendance est, plutôt que d'y remédier, de l'éliminer.

Pour l'APL\*, le français et les langues anciennes font corps tous trois à l'intérieur d'une même discipline, les lettres ; nous croyons que le français a pâti de l'affaiblissement des langues anciennes, parce que c'est bien évidemment plus facile de supprimer toute attention portée au sens, au contexte, à la substance, dès lors qu'on avait coupé le lien avec un substrat important, et inversement, en langues anciennes, on en a fait un enseignement qui pratiquement, surtout au collège, n'a plus aucun lien avec le français, ni avec la langue française, ni a fortiori avec la littérature française.

A partir de ce moment-là, les langues anciennes perdent de leur sens. L'élève qui suit un enseignement de grec et de latin, à part le fait qu'il se retrouve dans une bonne classe, quand il y a une classe, ne voit pas très bien l'intérêt de cet enseignement, éventuellement l'étude de la civilisation l'amuse, mais celle de la langue est pour lui dépourvue de sens, ennuyeuse. On a donc considérablement affaibli les langues anciennes, en les détachant de ce qui leur donnait sens, le français. Parallèlement, l'étude de la civilisation a été développée, car dite plus ludique et selon l'affirmation que c'est à travers la langue qu'on aborde la civilisation : c'est absolument faux, surtout au niveau du collège. C'est prétendre étudier l'épigraphie pour aborder l'aspect culturel d'une civilisation. Mensonge donc.

### Quelle place faut-il donner aux langues anciennes en collège ?

Nous préconisons de resserrer les liens entre le français et les langues anciennes, le latin notamment, par les programmes, la pédagogie. Nous sommes

favorables à une initiation au latin pour tous dès la 6<sup>ème</sup> à raison d'une heure hebdomadaire, des programmes modestes, une progression parallèle à celle du français en grammaire. Il faut que l'élève ait le sentiment qu'il renforce son français en latin. Et qu'en français, on puisse solliciter ses connaissances en latin, afin de souligner le lien manifeste qui existe entre elles. Par la suite, il faut que la littérature soit placée au centre du cours de latin, pas la langue pour elle-même ou la civilisation, afin d'aborder l'analyse littéraire qui seule manifeste l'intérêt véritable de l'enseignement de la connaissance de la langue, qui à son tour nourrira l'analyse littéraire en français. Dans notre établissement, l'étude de la comédie en français est accompagnée en latin de celle d'extraits de Plaute ou Terence. Ainsi le latin peut devenir une propédeutique à l'analyse littéraire dès le collège (figures littéraires).

### A quel niveau du cursus scolaire est-il important d'agir pour revaloriser la série L au sein de la voie générale en lycée ?

Il faudrait que le latin se développe au collège et surtout en seconde, car c'est là que la déperdition est la plus grande. Car le gros problème en seconde, ce sont les options de détermination, notamment les options genre MPI que choisissent les bons élèves qui briguent une première S, malgré l'intitulé de la seconde dite indifférenciée. On a là un système pervers, parce que l'on a substitué des enseignements nouveaux aux contenus incertains, qui ne sont absolument pas essentiels aux disciplines principales (pas besoin de suivre l'option MPI pour être un bon mathématicien), qui ont pour avantage essentiel d'être bien notés, et de classer les élèves. Ils ont été inventés pour compenser la baisse de niveau des programmes, due à une hétérogénéité excessive des élèves. Ces options improbables ont pris le pas sur les enseignements de culture, notamment sur les langues anciennes, mais aussi les enseignements artistiques. Or, qu'est-ce qui forme véritablement l'esprit des élèves, les structures et les cultures, y compris les futures scientifiques ? Des scientifiques de haut niveau sont les premiers à défendre les langues anciennes et la littérature.

Nous sommes favorables à un nouveau système : l'élève en seconde aurait à choisir deux options, outre les langues vivantes, une première option obligatoire qui serait soit une option technologique, soit une op-

\* Association des Professeurs de Lettres

tion de culture générale à choisir notamment entre les langues anciennes, ou entre langues anciennes et SES, et une deuxième option facultative à choisir parmi les options de culture générale. Mécaniquement, le vivier existerait pour une série L, revalorisée, comportant obligatoirement du latin.

### Après une telle évolution de la classe de seconde, le vivier serait-il réellement plus important pour la série L ?

Les élèves se portent mal (absence de maîtrise de la langue, méconnaissance de la littérature au collège, approche desséchante en seconde, sans insister sur le niveau actuel). Ils ne vont donc pas être naturellement portés à s'intéresser à la série L, ou se sentiront trop faibles pour la choisir. Elle pâtit de la crise de l'étude littéraire ; il est sûr que si l'on revient à un enseignement consistant, qui ait du sens pour les élèves (actuellement il n'en a pas), ils comprendront l'intérêt de s'y consacrer, et éventuellement d'aller en série littéraire. Si on l'enseigne en mettant l'accent sur le sens et sur la beauté des textes, il n'y a pas de raisons pour qu'on n'ait pas de nouveau un nombre important d'élèves qui s'y intéressent, parce que je crois que cette discipline en elle-même touche davantage les adolescents que d'autres séries. Il faut donc restaurer un véritable enseignement des lettres, exigeant, de haut niveau, pour attirer de nouveau des élèves vers la section L. C'est la culture qui doit la caractériser, et en faire la spécificité.

De même, nous sommes favorables à un renforcement du programme d'histoire, qui ne devrait pas se limiter à l'histoire contemporaine. Tout comme les exigences culturelles, linguistiques et littéraires, dans cette même série qui doit être humaniste, ambitieuse, qui puisse donner aux élèves une culture très solide, de manière qu'ils puissent penser le monde, perpétuer le patrimoine, et donc proposer une langue ancienne obligatoire (le latin). D'autant que la série L a moins de disciplines qu'ailleurs : le latin compléterait et éclairerait l'enseignement de la philosophie et des langues, il contribuerait à redorer le lustre de cette série que les bons élèves fuient.

### Les exercices et les sujets du baccalauréat sont souvent critiqués ; que pensez-vous des sujets actuels ?

Depuis le début, nous sommes hostiles au sujet d'invention, à l'écriture d'invention qui est un exercice tout à fait fallacieux. Si on veut conduire les élèves à construire, fabriquer une écriture d'invention, réellement de qualité, ce n'est pas faisable, car c'est

un exercice qui est très difficile. Ensuite, pédagogiquement, je ne suis pas sûr que l'exercice, surtout au lycée, puisse se justifier, si on veut en lettres, comme dans d'autres disciplines, former l'intelligence et la pensée critique des élèves. Là encore, surtout dans le contexte actuel, le sujet d'invention, l'écriture d'invention, tendent à nier la singularité de l'écriture littéraire, puisque l'élève peut faire pareil, en un temps record, et sans culture ! Car normalement, il faudrait déjà être capable de réussir le commentaire, logiquement.

On pourrait très bien se satisfaire de deux exercices, la dissertation et le commentaire, dans la mesure où ils se complètent tout à fait, on a l'exercice d'analyse et l'exercice de synthèse. Un exercice qui consiste à analyser un texte, et l'autre qui a pour principe de convoquer les textes dans une réflexion générale. Si on se limitait à ces deux seuls exercices, on pourrait consacrer plus de temps à la préparation des élèves. Ces deux exercices peuvent, par ailleurs, être faussés, comme ils le sont ces dernières années à cause du programme lui-même, puisque le programme s'organise en objets d'étude.

Comme la dissertation portera sur un sujet d'étude, la réflexion se restreindra par conséquent à ce carcan-là, il est impossible pour l'élève, dès lors dans ces conditions-là, de mesurer, de manifester les enjeux de la littérature pour l'être humain qu'il est. Ça ne peut pas être un exercice finaliste sur les humanités. Et une analyse, un commentaire de texte qui résiste tant bien que mal aux assauts méthodologiques dont il est la victime, puisqu'on veut remplacer le commentaire composé par le millefeuilles, ou par différentes autres fantaisies, qui par ailleurs pourraient être sensées, mais à un autre niveau, pas à celui où a été formé l'élève, et qui pâtit du corpus.

L'élève perd du temps à aborder les textes de manière très superficielle (en principe, cinq textes en moins d'une heure) s'il veut consacrer suffisamment de temps à l'écriture. De plus, l'élève a été entraîné à aborder le texte, non pas en fonction de son sens, de ses enjeux, de son esthétique, mais en fonction des catégories qu'on lui a apprises, issues de l'argumentation, de l'énonciation et d'une approche pseudo-linguistique. Nous sommes donc attachés à ces deux exercices, nous les défendons, nous pensons qu'ils pourraient se suffire à eux-mêmes, mais ils sont en quelque sorte pervertis par les programmes eux-mêmes, par cette conception techniciste de la littérature, par l'organisation d'objets d'étude, et par le corpus.

*Propos recueillis par Annie QUINIOU*

# Technologie : le Programme nouveau est arrivé

Refonte de l'ensemble des programmes, suivie dans la foulée de deux consultations (encore en cours) et mise en application en 6<sup>ème</sup> dès la prochaine rentrée... Dans cette précipitation, on retiendra comme positif la mention de groupes, obtenus par le SNALC, pour la 1<sup>ère</sup> fois **dans** le texte du programme (mais ce n'est qu'une recommandation), une grande clarté des objectifs, une définition des mots techniques et une diminution des termes verbeux et *pédagogiques* (mais il en reste encore : *de, par, pour l'homme* au lieu de "monde moderne", "industriel" ... et *citoyenne* à tous les modes au lieu de "responsable et raisonné"). On regrettera l'absence de procédure pour le financement des fabrications, des supports et des manuels et nous attendrons avec impatience le guide d'équipement.

Le programme de 6<sup>ème</sup> n'a subi que quelques remaniements grammaticaux par rapport au projet. Les collègues échaudés auront-ils répondu à la 2<sup>ème</sup> consultation ? On peut aussi se poser la question de l'opportunité d'un tel changement au moment où la technologie acquérait une reconnaissance et où chaque professeur s'était adapté. Tout sera à recommencer ...

## L'apparition des thèmes pose le problème de leur définition

En 6<sup>ème</sup> le thème **transports** est lesté de contraintes multiples : couvrir les milieux air-eau-terre ; correspondre à l'environnement familier de l'élève ainsi qu'aux objets et produits qu'il côtoie, utilise et manipule ; présence de roues, courroies, engrenages, crémaillères ; mécanismes de transmission de mouvement, de freinage et de guidage. D'une grande idée, on aboutit à ne plus parler que de vélo, auto et bateau. Exit le skate, le patin, la trottinette, le caddie, le tapis roulant ... Et que dire de la réalisation en classe d'un moyen de transport qui pose un évident problème de sécurité et de garantie, ou de la fabrication d'un modèle réduit ou d'un robot qui n'ont jamais déplacé des personnes et des biens ? On est bien loin de la réalité économique.



Dans le cycle central, toujours en projet, le thème **design** aurait gagné à être appelé stylique (le design étant avant tout un argument mercatique). La CAO volumique est inadaptée à la maturation des élèves, sans parler du temps nécessaire à l'appropriation,

même partielle, d'un tel outil. Quant à la production industrielle, elle nécessite des quantités à fabriquer et des outils professionnels que nous n'aurons jamais.



Le thème **architecture et cadre de vie** est-il technologique ? La domotique oui. De plus elle permet des réalisations. L'agencement d'intérieur lui aussi est assimilable par la pratique et s'accorde avec la stylique.

Le thème **transmission de l'information** est bien choisi sauf dans la réalisation. Le mystère du fonctionnement électronique demeurera car il ne peut être expliqué en 4<sup>ème</sup> que par des blocs fonctionnels. Une réalisation informatique serait mieux adaptée.



Enfin le thème **énergie et environnement** s'accorderait avec la domotique. Mais la réalisation est complexifiée par l'utilisation d'outils inutiles à ce niveau. L'élève passant son temps à organiser, classer, contrôler, il ne reste que très peu de séances pour la réalisation.

En 3<sup>ème</sup>, le projet s'appuie sur une globalisation des connaissances avec une large part laissée à la créativité des élèves, ce qui n'est pas sans rappeler le programme actuel. On en arrive à la démarche technologique pour conclure ces 4 années d'enseignement.

**Les technologues qui ont rédigé ces projets se sont abreuvés de contraintes, de fonctions, de raisonnements complexes des lycées ... et de démarches répétitives que l'introduction au programme elle-même condamne ! Ils cherchent à remplir un verre déjà plein, sans se soucier ni des préoccupations des élèves ni de pédagogie. Espérons que le texte définitif apportera les améliorations attendues.**

Cyril CHEVREAU  
Professeur certifié de Technologie

# Education artistique et enseignement obligatoire (suite !)

Interrogé par la mission d'information de l'Assemblée Nationale sur l'éducation artistique et culturelle, Monsieur Fillon a réaffirmé qu'il y avait **confusion entre l'enseignement obligatoire**, qui relevait de la responsabilité de l'Etat (et devrait être amélioré !), **et d'autres initiatives destinées à développer l'éducation artistique et culturelle**. Mais ses propos ne sont pas de nature à apaiser les craintes des collègues...

La définition du socle commun n'enferme pas dans des cloison-

nements étanches les différentes disciplines. Il existe une dimension artistique dans les programmes des matières obligatoires : les professeurs de ces disciplines pourraient exploiter cette dimension.

De plus, les enseignants seraient encouragés à acquérir une **certification complémentaire** en éducation artistique, car ils ne sont **pas assez "polyvalents"**.

Tout cela, certes, ne remet pas en cause "l'enseignement obligatoire", mais ... sera-t-il toujours dispensé par des spécialistes ?

Le Ministre a justifié son plan pour l'éducation artistique et culturelle : "**on a chargé la barque** de l'Ecole avec des formations dont on peut s'interroger si elles relèvent bien de l'Ecole."

L'Ecole ne peut tout assumer ! Mais il n'a pas envisagé de la délester de ces formations (sécurité routière, formation aux premiers secours ...) pour y faire monter d'autres formations : l'éducation artistique, par exemple !

Renée PICHARD



## Sciences de la Vie et de la Terre

Un député de Loire-Atlantique a relayé, dans une question écrite au Ministre, les craintes des professeurs de l'APBG sur l'avenir des **Travaux Pratiques en groupes restreints**. Voici quelques extraits de la réponse publiée au JO du 3 mai :

"Les Sciences de la Vie et de la Terre sont une des parties prenantes de la "culture humaniste scientifique". La loi n'entend pas remettre en cause dans ses orientations les fondements de ces enseignements, et notamment les T.P. pédagogiquement justifiés. Par ailleurs, l'institution du Conseil Pédagogique dans les collèges et les lycées doit permettre d'apporter une plus grande attention aux conditions d'enseignement des disciplines. En participant à l'élaboration des aspects pédagogiques du projet d'établissement [...], cette instance a vocation à promouvoir les **pratiques pédagogiques qui favorisent la réussite**

**des élèves**. Pour ce qui est des SVT, ces pratiques devront naturellement s'inscrire dans le respect des **contraintes techniques de sécurité** propres à cet enseignement."

Cette réponse montre que le ministère renvoie la constitution de groupes aux décisions locales.

L'Association des Professeurs de Biologie-Géologie et l'Union des Professeurs de Physique et de Chimie ont écrit au Ministre pour demander que la constitution de groupes fasse l'objet d'un cadrage national.

C'est aussi ce que le SNALC a toujours demandé pour ces disciplines et pour la technologie. Il n'y a pas que de la sécurité, mais aussi de la réussite de programmes dont la dimension expérimentale est sans cesse rappelée.

Renée PICHARD

## Inspections en Binôme

Lorsque nos collègues se plaignent de ne pas avoir été inspectés depuis longtemps, les Inspecteurs répondent qu'ils ne sont pas assez nombreux pour accomplir toutes les missions qui leur sont confiées. Dans ce cas, pourquoi **deux** IPR-IA de deux disciplines différentes (un scientifique et un littéraire) sont-ils venus en duettistes "visiter" des collègues ? Pour **"étudier les pratiques pédagogiques"** (et discuter au fond de la classe !). Certes, ils en ont profité pour inspecter d'autres professeurs dans leur propre discipline, mais **chacun s'est ensuite "invité" aux entretiens de l'autre**.

Les professeurs concernés avaient été informés ; aucun n'a refusé – et nous le comprenons très bien : avec les nouvelles règles de promotion, les collègues ne vont pas prendre le risque de ralentir leur avancement ... Mais ils ont été déstabilisés.

Il ne devrait pas y avoir de rapport, et **ces "visites" ne devraient pas être préjudiciables pour les collègues**. Espérons-le.

# Le Colloque UPSTI - Ecoles d'Ingénieurs

Les 19 et 20 mai s'est tenu à l'Ecole des Mines de Paris un colloque organisé par l'UPSTI sur le thème "**la formation des ingénieurs au service de la recherche et de l'industrie**". Ce colloque était ouvert aux enseignants de toutes les disciplines de CPGE ainsi qu'aux collègues qui enseignent dans les écoles d'ingénieurs ou à l'université. La première journée était consacrée aux interventions des "industriels", des directions des études des écoles d'ingénieurs et de l'université. La seconde journée était plus orientée vers les nouveaux contenus des enseignements de S.I.I.

Le bilan de ce colloque s'avère très positif. Tout d'abord l'UPSTI va engager de nouvelles actions pédagogiques en relation directe avec l'industrie. En effet des décisions ont été prises par les industriels présents : instrumenter un TGV en service afin de créer un TP en ligne via Internet et mise en œuvre d'une action pédagogique avec Airbus Industries. Dans le même temps, d'autres industriels ont pris contact avec l'UPSTI : CEA, Commissariat Général d'Educattec, Renault, etc.

Le colloque a également permis de communiquer une image positive et moderne de l'enseignement en CPGE. La présentation de données statistiques a permis de mieux situer l'enjeu global de ces classes. La participation d'universitaires était un signe fort de la nécessité de maintenir un dialogue serein et constructif entre les deux types de formation.

Christian Margaria, président de la Conférence des Grandes Écoles, a déclaré notamment que "**les concours constituent un contrat entre les classes préparatoires et les grandes écoles pour la validation des ECTS acquis en prépa**". Selon l'UPSTI, cette déclaration est le signe que l'ensemble CPGE-grandes écoles représente une offre de formation cohérente. Elle pense également que la discipline S.I.I. a un rôle central dans le fait que les enseignements dispensés en CPGE scientifiques, les savoirs et les compétences acquis par leurs étudiants, sont en phase avec les compétences développées par les écoles et celles attendues par le monde industriel.

La participation de M. Boichot, chargé de mission pour les CPGE, et des six présidents d'associations de professeurs de classes préparatoires, à une table ronde concluant la première journée, a donné toute leur dimension à ces déclarations.

Jean-Michel SCHMITT  
Président de l'UPSTI

**Des vidéos du colloque  
peuvent être téléchargées  
sur le site suivant :**  
[http://canalc2.u-strasbg.fr/  
video.asp?idEvenement=178](http://canalc2.u-strasbg.fr/video.asp?idEvenement=178)

Toute l'actualité syndicale est sur <http://www.snalc.fr>



SYNDICAT NATIONAL DES LYCEES ET COLLEGES  
4, rue de Trévisse - 75009 Paris  
Tél. : 01 47 70 00 55 - Télécopie : 01 42 46 26 60

- Carrières
- Etranger O.M.
- Adhérer
- Dernières Infos
- Spécial technique
- Spécial ATOS
- Spécial EPS
- E.mail
- Documents
- Académies
- Documentation

# L'AG de l'UPS : LMD, ECTS et CPGE

Les 3 et 4 juin derniers s'est tenue l'assemblée générale de l'Union des Professeurs de Spéciales. La matinée de la première journée a été consacrée à une présentation du groupe des Écoles de Télécommunications. L'après-midi ont eu lieu deux tables rondes, l'une sur l'évolution du métier d'ingénieur et l'autre sur le LMD et les ECTS en CPGE.

Lors de celle-ci, M. Boichot, chargé de mission auprès du ministre François Fillon pour les classes préparatoires, a annoncé que le précédent ministère avait pris la décision de faire réécrire le décret du 23 novembre 1994 – portant, en particulier, création des commissions d'admission et d'évaluation – afin de prendre en compte les évolutions récentes : **procédure informatisée de recrutement, attribution des ECTS et intégration des CPGE dans le processus LMD** et qu'il attendait que le nouveau cabinet statue sur cette intention.

A son avis, il est désormais admis par la plupart des interlocuteurs que **les ECTS pourraient être délivrés par les commissions d'admission et d'évaluation**, et c'est donc cette proposition qui serait faite au nouveau cabinet du Ministre. Ce projet s'appuie sur la toute récente déclaration de Bergen sur l'espace européen de l'enseignement supérieur, selon laquelle **"le référentiel commun ne doit pas prendre en compte seulement les licences mais aussi les études post-secondaires plus courtes s'articulant autour d'un nombre de crédits de 120 ECTS"**.

M. Boichot a fait remarquer que le décret de 1994 comporte déjà tous les éléments du supplément de diplôme annexé à la délivrance des ECTS et des grades, et qu'il permet aux lycées de passer des conventions avec des établissements d'enseignement supérieurs français et étrangers en vue de la poursuite d'études en Licence.

Relevons à ce propos une confusion souvent commise. **L'Université a le monopole de la collation des grades**, et dans le cadre du processus de Bologne, ceux-ci sont au nombre de quatre : baccalauréat, licence, master et doctorat. Ces grades sont attribués lors de la délivrance du diplôme du même nom, mais ne se substituent pas à eux, et n'excluent pas l'existence de diplômes non universitaires (BTS, diplôme de Grande École) ou à d'autres niveaux de scolarité (DEUG, Maîtrise). Ainsi, **rien n'empêcherait a priori les CPGE de délivrer des diplômes**. Les CPGE constituent, comme l'a souligné M. Boichot, **"des formations généralistes pluridisciplinaires d'excellence appartenant à l'enseignement supérieur"**.

Monsieur Boichot a qualifié les CPGE de **"campus de préparation aux Grandes Ecoles décentralisé et en réseau"**, reposant sur une ossature globale constituée par :

- une procédure de recrutement nationale et transparente ;
- des programmes nationaux publiés au BO ;
- des concours nationaux constituant une évaluation extérieure objective de la qualité ;
- une évaluation nationale des professeurs.

Ce campus a par ailleurs des **attachements locaux** puisque le réseau décentralisé innerve tout le territoire et l'implantation dans les lycées apporte un effet de proximité qui permet de **sécuriser, dans leur démarche, les étudiants issus des familles socialement les plus fragiles**. Cet effet de proximité et de taille réduite des lycées constitue un atout majeur pour ceux des étudiants qui cherchent un cadre d'études où ils se sentent reconnus (enquête DEP Note du 15 mai).

Pour lui les TIPE sont des **"travaux d'initiation à la recherche encadrés"**. Ils constituent un élément clé de l'appartenance des CPGE à l'enseignement supérieur, du fait que dans ce cadre les professeurs, souvent titulaires d'une thèse, encadrent une démarche de recherche scientifique.

Afin de renforcer la diversification sociale qui diminue essentiellement au niveau de l'enseignement secondaire, M. Boichot propose enfin de **développer le système du tutorat** des élèves de Grandes Ecoles à destination des lycéens présentant le double mérite scolaire et social, avec l'ambition de le proposer à 10 000 élèves par an.

Nous sommes tout à fait favorables à ce projet qui, loin des expériences médiatisées de "discrimination positive" de l'IEP de Paris, permettent à des jeunes lycéens de compenser dans une certaine mesure leur handicap sociologique et culturel, mais en leur laissant toute la responsabilité de leur réussite : ils auront ainsi la fierté d'y parvenir par les mêmes épreuves que leurs camarades, ce qui est pour nous la conception la plus noble de l'égalité des chances.

**Dominique SCHILTZ**  
Commissaire paritaire national  
Chaires supérieures

# Accès des élèves en CPGE

Si vous enseignez en Terminale, c'est en ce moment que vos élèves passent leur baccalauréat, mais aussi qu'ont lieu les phases d'affectation de vos élèves en CPGE. **N'hésitez donc pas à les contacter** pour leur rappeler de se connecter afin de répondre à la proposition qui leur est faite.

S'ils n'obtiennent pas l'une des classes qu'ils ont demandée, ou s'ils n'avaient pas pensé à s'inscrire, il n'est pas trop tard : en effet, **l'inscription à la procédure complémentaire** est possible à partir du 5 juillet. Celle-ci s'effectue sur le site Internet

[www.admission-postbac.org](http://www.admission-postbac.org)

de la procédure normale.

Dans la procédure complémentaire, le dossier de candidature se fait exclusivement sur le site : les candidats de Terminale devront saisir les notes et appréciations figurant sur les trois bulletins trimestriels de Première et de Terminale. L'appréciation générale sera saisie directement par le chef d'établissement.

Les élèves saisissent la liste des classes (maximum 12) auxquelles ils sont candidats. Seules les formations qui ont encore des places disponibles sont accessibles. L'hébergement n'est pas géré. Un candidat n'ayant pas été classé sur une formation dans la procédure normale ne peut à nouveau y postuler dans la procédure complémentaire.

Les candidats pourront suivre l'évolution de leurs candidatures en temps réel sur le site. Pour chaque candidature exprimée, ils verront si l'établissement a donné ou non une réponse, et si celle-ci est positive, accepter ou démissionner en ligne. Ils seront avertis par e-mail d'une proposition d'admission : ils disposent alors d'une semaine pour répondre.

Bien que la procédure normale permette un bon remplissage des classes préparatoires, il est probable qu'il restera encore des places, notamment dans les filières scientifiques : MPSI, PCSI et PTSI. Si vos élèves ont bien progressé en cours d'année, ou s'ils n'ont pas osé s'inscrire à la procédure normale, **persuadez-les de postuler à la procédure complémentaire.**

En effet, c'est leur avenir qui est en jeu : ils disposent là d'une opportunité unique d'accéder à une formation leur ouvrant les portes du métier d'ingénieur. En particulier, la voie PTSI offre un nombre de places tel qu'elle permet **d'accéder plus facilement aux Grandes Ecoles**, tout en recevant dès la classe préparatoire un enseignement conséquent en Sciences Industrielles. L'ascenseur social ouvre ses portes à vos élèves : incitez-les à en profiter.

**Dominique SCHILTZ**

*Commissaire paritaire national  
Chaires supérieures*

## Calendrier scolaire 2005-2006 sous réserve de modifications ultérieures ...

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée des enseignants <sup>(1)</sup>		Jeudi 1 <sup>er</sup> septembre 2005	
Rentrée des élèves		Vendredi 2 septembre 2005	
Toussaint		Samedi 22 octobre 2005 Jeudi 3 novembre 2005	
Noël		Samedi 17 décembre 2005 Mardi 3 janvier 2006	
Hiver	Samedi 18 février 2006 Lundi 6 mars 2006	Samedi 11 février 2006 Lundi 27 février 2006	Samedi 4 février 2006 Lundi 20 février 2006
Printemps	Samedi 22 avril 2006 Mardi 9 mai 2006	Samedi 15 avril 2006 Mardi 2 mai 2006	Samedi 8 avril 2006 Lundi 4 avril 2006
Début des vacances d'été <sup>(2)</sup>		Mardi 4 juillet 2006	

(1) Deux demi-journées (ou horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

(2) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours, le matin des jours indiqués.

Pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi, les vacances débutent le mardi après les cours et la rentrée a lieu le jeudi.

# Chaires Supérieures

## Avancement d'échelon

La CAPN s'est réunie le 30 mars dernier.

Le tableau ci-contre indique les seuils de promotion par échelon. En cas de promotion unique figure la note globale et l'année de naissance de l'intéressé ; en cas de promotions multiples, sont mentionnées la note globale du dernier promu et l'année de naissance du plus jeune.

	Seuil 4 <sup>ème</sup> échelon	Seuil 5 <sup>ème</sup> échelon	Seuil 6 <sup>ème</sup> échelon
Philo			95 / 3 promus / 1959
Lettres			91 / 2 promus / 1956
Hist/Géogr			95 / 1 promu / 1944
S.E.S			92 / 1 promu / 1951
Math	95 / 2 promus / 1966	95 / 4 promus / 1967	95 / 10 promus / 1962
Physique	90 / 2 promus / 1966	92 / 3 promus / 1962	95 / 6 promus / 1960
Allemand			91 / 1 promu / 1954
Anglais			89 / 1 promu / 1956
Eco Gestion			97 / 1 promu / 1957
S.T.I.			99 / 1 promu / 1958

Aucune promotion n'a été prononcée, cette année, en SVT ni dans les langues dites "rares".

**Françoise ADAMY, Odile MAZEROLLES, Jean-Pierre PISTER**  
*Commissaires paritaires nationaux Chaires supérieures*

## Accès au corps

La CAPN d'accès au corps des chaires supérieures s'est tenue le 26 mai dernier. En l'absence de création ou de suppression de postes, cette commission a procédé au renouvellement de ceux libérés essentiellement par les départs en retraite. En raison de la réforme récente, ce sont seulement au total une centaine de promotions qui ont pu être réalisées. Nous en donnons le tableau ci-contre. A titre indicatif, nous donnons également (hors contingent Défense) l'âge du plus jeune promu et la note pédagogique minimale d'accès au corps dans chaque discipline, ainsi que le nombre de promus déjà titulaires de la hors-classe.

Les éléments que nous fournissons dans ce tableau doivent être interprétés avec la plus grande prudence. En effet, dans plusieurs disciplines, la note pédagogique requise pour l'accès aux chaires supérieures progresse avec l'échelon. En outre, de nombreux autres éléments sont pris en compte par les Inspections Générales : les titres et diplômes, l'ancienneté en CPGE, les rapports d'inspection, la participation aux concours de recrutement de professeurs ou à leur préparation, mais aussi – et cela est plus nouveau – la charge de travail : des Collègues sur programme tournant ou ayant de nombreux élèves accéderont plus facilement que ceux sur programme fixe et en poste dans des sections de faible effectif.

Comme on peut le constater également, la hors-classe n'est nullement un obstacle à l'accès à la chaire supérieure. Dans la plupart des disciplines, les effectifs considérés sont trop faibles pour qu'il soit possible d'en tirer des renseignements statistiques. Même dans les gros contingents, leur nombre varie d'une année sur l'autre.

Si vous vous estimez susceptible d'accéder à la chaire supérieure, il vous est conseillé d'écrire dès la prochaine rentrée scolaire au Doyen de l'Inspection Générale de votre discipline, 107 rue de Grenelle 75007 Paris, en joignant la copie de votre dernier rapport d'inspection et un curriculum vitae succinct (maximum une page recto-verso), sans omettre de mentionner votre échelon et votre note pédagogique actuelle. Vous pouvez adresser une copie de votre envoi au SNALC, secteur CPGE, 4 rue de Tréville 75009 Paris, pour que votre dossier soit présenté par nos soins lors de la prochaine CAPN.

**Françoise ADAMY, Odile MAZEROLLES**  
**Jean-Pierre PISTER, Dominique SCHILTZ**  
*Commissaires paritaires nationaux Chaires supérieures*

Discipline	Effectif budg	Accès 2005	Nb tit. H.C.	Age min.	N.P. min.
Lettres	194	16	9	37	50
Philosophie	121	3	1	45	51
Hist/Géogr	162	14 <sup>(1)</sup>	3	43	49
Sciences Sociales	37	0	–	–	–
Mathématiques	663	26 <sup>(1)</sup>	14	34	53
Physique-Chimie	584	19	2	34	47
S. V. T.	57	4	1	48	51
Anglais	109	4 <sup>(1)</sup>	3	53	50
Allemand	46	2	1	54	48
Espagnol	24	1 <sup>(1)</sup>	–	–	–
Russe	4	0	–	–	–
Italien	5	2	1	52	50
Portugais	1	0	–	–	–
Arabe	1	0	–	–	–
S. T. I.	178	8	4	38	47
Eco-Gestion	60	1	0	43	53
Ens Artistiques	4	2	0	50	50
<b>TOTAL</b>	<b>2250</b>	<b>102</b>	<b>39</b>		

(1) dont 1 au titre de la Défense



### Ne l'oubliez pas ...

Calendrier prévisionnel, sous réserve de modifications, annulations, retards, reports ...

#### Juin

##### mi-juin

– Mouvement Intra dans les académies

- 14 Affectations définitives au CNED en Réemploi
- 28 Après la classe, vacances d'été en Guyane
- 28 Date limite des candidatures, dossiers et vœux pour Nouvelle-Calédonie et Wallis & Futuna

##### fin juin et/ou début juillet

– Hors-Classes Certifiés, PLP, Professeurs d'EPS dans les académies

#### Juillet

- 02 Après la classe, vacances d'été zones A, B, C
- 05-07 Commission Paritaire nationale d'accès à la Hors-Classe Agrégés

##### courant juillet

– Rattachement et affectation des Titulaires Remplaçants, MA, Contractuels, Vacataires

#### Août

##### 1<sup>ère</sup> semaine

Affectation nationale des stagiaires IUFM 2005-2006 entre les académies

- 23 Rentrée à La Réunion (pré-rentrée le 22)

##### dernière semaine

– Affectation académique des stagiaires IUFM entre établissements pour le stage en responsabilité  
– Ultimes ajustements des affectations TZR, MA, Contractuels, Vacataires

- 29 Rentrée à Mayotte

#### Septembre

- 02 Rentrée scolaire zones A, B, C (pré-rentrée le 1<sup>er</sup>)
- 05 Rentrée scolaire Guadeloupe, Martinique (pré-rentrée les 1<sup>er</sup> et 2) Guyane (pré-rentrée les 2 et 3)
- 06 Rentrée scolaire Corse (pré-rentrée le 5)
- 09 Rentrée scolaire St Pierre & Miquelon (pré-rentrée le 8)
- 09 Après la classe, vacances en Nouvelle-Calédonie

La **QUinzaine** niversitaire  
vous souhaite de



et vous donne rendez-vous à la Rentrée

## Maîtres de Conférences

Les candidats à une inscription sur la liste de qualification aux fonctions de Maître de Conférences doivent s'inscrire du 9 septembre au 19 octobre 2005 <http://www.education.gouv.fr> rubrique "personnels enseignants du supérieur" puis "enseignants-chercheurs" et "ANTARES" (arrêté du 6 mai 2005)

## Agrégés Avancement d'échelon

La commission d'avancement d'échelon pour les Agrégés s'est tenue sur trois jours, les 24, 25, 26 mai. Le SNALC a informé de leur avancement tous les collègues qui lui avaient adressé une fiche syndicale.

### Les reliquats laissés à chaque échelon

Dans un souci d'équité que les élus SNALC ont approuvé, ils ont été additionnés et utilisés en priorité à l'avantage de collègues situés à des échelons où le rythme d'avancement est le plus long.

Ils ont été également utilisés dans le cas de collègues se trouvant juste "à la barre" pour leur éviter des retard d'avancement induits pour des raisons fortuites ou aléatoires (par exemple, au barème : manque de quelques dixièmes de point ; à l'âge : différence de quelques jours)

Ces reliquats ont également servi pour les disciplines où il y avait très peu de possibilités d'avancement.

### L'Avantage Spécifique d'Ancienneté (ASA)

Du fait de la complexité de sa prise en compte et du temps nécessaire aux vérifications, la situation

# "Barres" 2005

## Barème et date de naissance des derniers promus

Echelon		10/11	9/10	8-9	7/8	6/7	5/6	4/5	Echelon		10/11	9/10	8/9	7/8	6/7	5/6	4/5
Lettres	GC	87.00	86.00	84.50	83.00	81.50	79.50	77.50	Maths	GC	90.00	88.90	88.00	86.20	84.00	81.80	79.50
	C	85.00	84.00	82.70	81.00	79.10	77.00			C	86.00	85.90	84.00	82.50	81.00	78.00	
Philo	GC	91.00	90.60	88.10	87.00	85.00	82.00	80.00	Sciences physiques	GC	88.00	86.70	85.00	84.00	82.00	79.50	77.00
	C	88.00	87.00	84.70	84.00	81.00	79.00			C	85.00	84.00	82.90	81.20	79.00	76.00	
Histoire Géogr	GC	90.00	89.00	87.30	85.50	83.50	81.00	79.50	S. V. T.	GC	93.00	91.90	89.50	87.40	85.00	82.50	80.00
	C	89.00	86.00	84.90	83.00	80.00	77.50			C	91.00	89.60	87.00	84.30	83.00	79.50	
S.E.S.	GC	91.00	87.90	86.40	85.10	82.00	80.00	76.70	Biochimie Génie bio	GC	95.00	93.90	91.20	86.30	82.10	80.00	75.50
	C	87.00	85.90	84.00	80.50	78.50	77.50			C	94.00	91.70	85.50	83.00	80.00	74.00	
Anglais	GC	87.00	85.00	82.50	83.00	81.00	78.00	75.50	Eco-Gestion S. T. E.	GC	94.00	91.80	88.70	86.20	83.50	79.50	77.50
	C	82.00	80.00	79.60	78.70	77.00	76.00			C	91.00	88.70	85.50	81.50	80.00	75.80	
Allemand	GC	88.00	87.90	85.60	84.20	82.00	79.50	78.00	S. T. I.	GC	98.70	94.50	90.00	85.00	80.00	75.00	70.50
	C	85.00	84.00	81.50	80.50	77.50	76.00			C	96.90	92.00	86.80	82.30	77.50	72.00	
Espagnol	GC	85.00	85.00	82.60	81.50	79.50	77.00	75.00	Education musicale	GC	92.90	88.90	87.60	85.10	82.00	80.50	77.00
	C	80.00	79.00	78.80	77.50	76.50	72.50			C	87.90	85.00	84.60	80.00	78.00	77.00	
italien	GC	94.00	90.80	88.50	84.40	82.00	81.50	79.00	Arts plastiques	GC	91.90	89.70	88.60	85.10	84.00	80.75	79.00
	C	83.90	85.60	84.00	79.40	79.50	76.80			C	87.00	83.50	82.00	80.10	80.00	75.00	
Arabe	GC	92.00	89.60	88.70	83.00	80.50	80.50		Arts appliqués	GC	92.80	91.00	86.00	84.10	80.50	77.00	77.70
	C	86.00	83.30	87.20	79.50	75.50				C	92.00	87.80	78.70	82.10	79.50	73.05	
Hébreu	GC	96.50	94.80	89.00	89.00	89.00	89.00	82.00	E. P. S.	GC	96.50	94.80	89.00	89.00	86.50	83.00	82.00
	C	81.00	79.00	77.50	76.50	72.50				C	94.00	91.00	89.00	86.80	84.50	80.80	
Japonais	GC						77.00		PRAG	GC	97.00	95.00	93.00	91.00	89.00	87.00	85.00
	C		86.70				19.09.73			C	97.00	95.00	93.00	90.50	88.50	86.00	
Polonais	GC		92.60			79.50			Sup → secondaire	GC	100.00	100.00	93.00	98.75	97.00	94.00	90.00
	C		26.03.49			15.08.53				C	30.07.57	09.05.58	12.06.63	16.08.70	25.03.72	13.10.74	17.02.75
Portugais	GC	94.00	94.00	84.30	84.50				Détachés Sup A 40+60	GC			85.90	86.50	80.60	76.30	
	C	91.00	86.40	87.00	81.50	76.50				C			01.03.64	08.03.53	11.06.71	06.04.65	
Russe	GC	90.00		80.00	86.30	85.00			Détachés Sup B 100	GC	100.00	99.50	100.00	91.00	97.00	89.00	90.00
	C	17.05.56		09.10.47	03.08.68	26.07.68				C		95.00	93.00	91.00	88.00	86.00	
Détachés France 40+60	GC	90.00	88.90	86.70	83.50	83.00	79.70	78.10	Détachés France 100	GC	100.00	100.00	100.00	100.00	96.00	92.00	90.00
	C	20.10.58	05.10.62	30.04.66	30.08.69	30.12.66	26.01.74	03.01.76		C		99.60	99.75	98.00	93.00	91.00	86.00
Détachés France 100	GC	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00		GC	21.02.54	19.09.58	30.05.65	09.01.68	19.02.73	21.04.74	16.10.75
	C	16.03.57	19.10.53	04.10.65	26.04.67	25.06.68	19.04.75			C							

des collègues concernés sera examinée au Ministère, après la Commission. Des arrêtés individuels d'avancement seront pris et leur seront adressés. Si vous êtes concerné(e) par la bonification de l'ASA, vous pouvez écrire au

**Ministère de l'Éducation Nationale**

**34-36, rue de Châteaudun  
75436 PARIS CEDEX 09**

au bureau de votre discipline (Bureau B2 pour les disciplines littéraires et l'EPS, B3 pour les disciplines scientifiques) et attirer l'attention sur votre cas.

Envoyez également un double au

**SNALC – Gestion des Agrégés  
4, rue de Trévise  
75009 PARIS**

Le Ministère mettra en fonction l'an prochain un nouveau logiciel appelé *i-note* qui servira de base nationale de référence. Ce logiciel devrait permettre d'éviter les erreurs et les oublis en matière de note administrative et pédagogique (nouvelles notes d'inspection oubliées, par exemple, ou prises en compte un an trop tôt).

Nous espérons que ce logiciel permettra d'éviter de telles erreurs et contribuera à un avancement plus juste.

**Norbert FOUGERAND,  
Frédéric SEITZ**

# Le SNALC en Polynésie Française

Une délégation du SNALC-Polynésie Française composée de Vahina DIVOUX, Louise ETAETA, Richard BONNEAU et Jean-Luc BARNIER a été reçue en audience le 6 mai par le Ministre de l'Éducation de Polynésie et son Directeur de Cabinet.

Cette prise de contact a permis de présenter au Ministre le SNALC au niveau national et au niveau local (1<sup>er</sup> chez les agrégés, 2<sup>ème</sup> chez les certifiés aux élections de novembre 2004). Nous avons réaffirmé notre **attente de dialogue social et de concertation** qui nous semblent **indissociables de toute nouvelle compétence que le gouvernement central pourrait transférer à la Polynésie Française**. A cette condition, nous sommes prêts à appuyer, par l'intermédiaire de nos élus nationaux, toute demande qui nous semblerait aller dans le bon sens. Dans cette optique un renforcement du rôle des Commissions Consultatives Paritaires serait envisageable.

Nous avons également fait part de nos **inquiétudes concernant la façon de traiter certains dossiers** (calendrier scolaire, instructions données aux Chefs d'Établissements pour l'orientation des élèves).

Interrogé sur ses objectifs, le Ministre a mis l'accent sur la prévention de l'illettrisme qui doit passer par une maîtrise du français, aussi bien écrit qu'oral, et le multilinguisme (français, tahitien, anglais). Le but est que tout élève entrant au collège puisse aborder sa scolarité secondaire dans de bonnes conditions, ce que nous ne pouvons qu'approuver.

Nous avons rappelé au Ministre notre rejet du collège unique, générateur de frustrations et de violence, qui devrait être remplacé par un collège pour tous, permettant à chacun d'atteindre son niveau d'excellence, y compris par la voie professionnelle.

Concernant l'orientation, il nous a été assuré qu'il n'était pas question de forcer le passage d'élèves qui n'auraient ensuite aucune chance de réussite. Dont acte.

Sur le **calendrier scolaire**, chacun a campé sur ses positions. Pour le ministère, la procédure réglementaire a été respectée, le Haut-Comité sera consulté le 19 mai à la suite de quoi le Conseil des Ministres arrêtera le calendrier. Pour le SNALC, il n'est pas opportun de modifier le calendrier dans la précipitation. Le calendrier actuel devrait être reconduit pour 2005-2006 et, après concertation, un calendrier triennal 2006-2009 pourrait être adopté d'ici décembre 2005. **La façon dont sera traité ce dossier est pour nous emblématique du mode de fonctionnement du ministère, et nous en tirerons toutes les conséquences.**

Outre la forme, le projet de calendrier ne nous convient pas non plus sur le fond (deux coupures de un mois, petites vacances d'une semaine au lieu de deux). Nous arguerons nos critiques lors de la séance du Haut-Comité.

Nous avons ensuite abordé le problème des **non-titulaires** qui connaissent d'importants retards de paiement en début d'année scolaire. Les procédures devraient être accélérées, au moins pour ceux qui sont réemployés d'une année sur l'autre.

Enfin nous avons demandé des précisions sur le traitement des demandes de reconnaissance de **Centre des Intérêts Matériels et Moraux**. Si nous convenons que chaque cas reste un cas particulier, nous souhaitons néanmoins que les choses se fassent dans la transparence et qu'une commission, fût-elle restreinte, puisse être saisie des dossiers.

Le bilan de cette audience est positif. Nous venons présenter au Ministre nos positions de principe et la façon dont nous envisageons d'apporter notre contribution à la bonne marche du système éducatif polynésien. Nous avons été écoutés avec attention et pouvons donc espérer que notre message a bien été reçu. Serons-nous entendus ? L'avenir nous le dira !

*La Délégation du SNALC Polynésie*

## Ecoles Européennes

La commission s'est tenue le jeudi 2 juin, sous la présidence de Madame RINDERKNECHT, Inspectrice générale.

13 nominations (Bruxelles, Francfort, Culham, Bergen, Mol) dont 1 mutation interne, en lettres modernes (7), lettres classiques (3), mathématiques (2) et SES (1), pour 135 candidats.

Le faible nombre de postulants, ainsi que la forte demande de postes en Europe du Sud (Alicante, Varèse), ont été remarqués. Les candidats pré-sélectionnés sur dossier ont été entendus, soit de visu, soit lors d'entretiens téléphoniques (candidats expatriés). La commission a rappelé à plusieurs reprises la nécessité de l'adéquation du profil du candidat avec le poste convoité.

L'administration a répondu franchement et sans détour aux questions relatives aux candidats éliminés.

Tous nos adhérents ont été prévenus immédiatement.

Olivier OURMET

# Le Droit Individuel de Formation (DIF) ou Comment ne pas être déconnecté du système

Compte-rendu de l'audience du 24 mai à la Direction de la Formation Continue, avec Madame LE GUEN.  
Le SNALC était représenté par Catherine DUFOUR et René BRUGIERE.

Au Journal Officiel n° 105 du 5 mai 2004, a été publiée la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social. Elle concerne les **employés des entreprises** et leur accorde une durée de formation de 120 heures sur 6 ans. Cette formation professionnelle continue a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle, de développer leurs compétences ou de leur permettre d'accéder à une qualification.

Le ministère de l'Education a pensé en **faire profiter les personnels enseignants**. Le DIF ne se veut pas une substitution à ce qui existe aujourd'hui pour la formation des enseignants, notamment le congé de formation. Il se veut une valeur ajoutée.

Un crédit de formation de **20 heures par an**, cumulable sur 6 ans, serait accordé à l'enseignant sur présentation d'un projet personnel soumis à l'approbation du chef

d'établissement puis du recteur. Le dispositif prendrait effet à la rentrée 2006. En effet, l'article 4 de la loi précise : "La formation se déroule prioritairement en dehors des obligations d'enseignement. Elle peut dans ce cas donner lieu à une indemnisation dans des conditions fixées par décret". Il faut donc attendre l'accord du ministère des Finances pour connaître les modalités de remboursement des frais de déplacement et diverses indemnisations selon les opérateurs de formation utilisés (IUFM, université, centre privé ...).

Le SNALC demande le **remplacement de "peut" par "doit"**. Le ministère ne semble pas s'y opposer. Le SNALC a également proposé la création d'une **aide à l'enseignant** pour établir son projet. Là encore, pas de refus.

Nous avons relevé par ailleurs l'ambiguïté de l'article 3 : "Le projet personnel est accordé par le recteur qui ne peut, trois fois successive-

ment, refuser la demande présentée par l'enseignant." Le ministère admet que l'article devrait être revu. Nous avons ajouté qu'une réduction du nombre d'avis à deux serait préférable. Le contenu du dossier et le délai de présentation du projet pourraient être définis par une note de service. En cas de mutation de l'enseignant, s'il a obtenu un DIF, il continue à bénéficier de cette formation. Bien sûr, il ne peut y avoir cumul entre le congé de formation et le DIF.

Alors, **où est le piège** ? Vous pensiez vous "aérer", pouvoir faire et voir autre chose. Que nenni ! **Le projet de formation doit rester dans le domaine éducatif**. Le but est de permettre aux enseignants de présenter des projets individuels qui doivent entraîner une amélioration des enseignements pour correspondre aux attentes du système éducatif. Quand on aime l'Education, on ne compte pas !

Catherine DUFOUR

## Hors-Classe à 42 ans ... c'est simple comme un coup de fil !

Suite aux accords de mobilité conclus avec France Télécom, 34 cadres de cette entreprise, actuellement détachés à l'Education Nationale, sont en effet susceptibles d'être intégrés dans le corps des Certifiés à la prochaine rentrée.

Et, comme ils étaient mieux payés que de "vulgaires" professeurs, plutôt que de recevoir une indemnité compensatoire, 9 d'entre eux – plus du quart ! – âgés de 42 à 52 ans, seraient directement nommés à la Hors-Classe ... et bloqueront donc une possibilité de promotion pour 15 ou 20 ans !

A moins que ... un professeur qui est passé si jeune à la hors-classe, pourquoi ses "mérites" ne lui vaudraient-ils pas d'intégrer le corps des Agrégés ?

Certes, pour l'instant, leur nombre est infime. Mais demain ???

N'oubliez pas que  
 vous pourrez déduire  
 66 % de votre cotisation  
 du montant de vos impôts  
 pour l'année de référence

Adhésion  
 Renouvellement

Fiche à renvoyer, avec le chèque correspondant (à l'ordre du SNALC)  
 à votre Trésorier académique (voir ci-dessous)

Académie .....

M.  
**NOM**  Mme .....  
 Mlle  
 Prénom .....  
 Nom de jeune fille .....  
 Date de naissance | | | | | | | | | |  
 Adresse .....  
 .....  
 | | | | | | .....  
 Tél. | | | | | | | | | |  
 Fax | | | | | | | | | |  
 Courriel .....

Grade..... Discipline .....

Echelon ..... Depuis le | | | | | | | | | |

Stagiaire  IUFM  en situation, ancien grade

Formateur  IUFM  GRETA

Enseignement  en CPGE  en STS

CNED :  Détaché  Réadaptation  
 Réemploi  Délégation ponctuelle

temps complet  mi-temps  temps partiel, fraction : .....

poste fixe  T.Z.R.

cotisation couple avec M. ....

Si T.Z.R. : Z.R. de .....

Et de rattachement .....  
 | | | | | | .....

Etablissement d'exercice : code | | | | | | | | | |  
 Nom .....  
 .....  
 | | | | | | .....  
 Sensible  PEP  ZEP  Violence  PEP IV  APV

Académie de l'année précédente : .....

cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être)  
 S1 de votre établissement

## Cotisations 2005-2006

Ech	Agr		Bi-Ad	Cert, P EPS PLP, CPE		PEGC, ChE EPS (+ AE & Ch Ens)			MA
	H CI + Ch Sup	CI norm		H CI	CI norm	CI ex- cept	H CI	CL N + AE & CE	
1	191	136	133	167	127	184	160	105	127
2	195	153	143	178	136	191	164	108	136
3	197	165	150	183	142	192	170	130	142
4	199	171	154	186	147	193	174	135	147
5	203	177	164	193	153	199	183	141	152
6	207	183	168	197	163		189	148	160
7		186	173	199	166			151	163
8		192	180		174			161	166
9		197	183		178			165	
10		200	188		182			168	
11		203	193		190			173	

**IUFM, Assistants d'Education, Contractuels, Vacataires, MI-SE : 30 €**  
*Etranger, DOM majoration de 18 € pour envoi par avion*

ACADEMIE	POUR JOINDRE LE S 3	POUR PAYER VOTRE COTISATION
AIX MARSEILLE	Tél 04.91.46.54.98 – 04.90.97.75.69 et 06.82.05.27.22	SNALC - M. ANASTAY 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille
AMIENS	T-Fax 03.23.59.53.64 - T. 03.22.46.75.66 martial.cloux@wanadoo.fr	SNALC - M. FLEURY - Le Clos du Haras 42, av. des Sangliers - 60300 Senlis
BESANCON	m.houel@free.fr Tél-Fax 03.81.55.75.95	SNALC - S3 de Besançon 10, rue du Gd Grésil - 70000 Vesoul
BORDEAUX	snalc-bx@tele2.fr Tél-Fax 05.56.89.83.38	SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux
CAEN	snalc.bn@wanadoo.fr Tél-Fax 02.33.27.73.32	SNALC - M. BUHOT 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux
CLERMONT FERRAND	dominique.lemoing@wanadoo.fr Tél 06.13.72.73.50 Fax 04.70.42.95.31	SNALC - M. PASSIGNAT Verneuil en Bourb. - 03500 St-Pourçain
CORSE	Tél 04.95.21.01.69 Fax 04.95.21.20.04	SNALC - M. OLMETA Quartier Tettola - 20217 Saint-Florent
CRETEIL	snalc-creteil@wanadoo.fr Tél-Fax 01.64.37.20.02	SNALC - M. VATIN 93, av. Mendès France - 94880 Noiseau
DIJON	snalc-dijon@wanadoo.fr Tél-Fax 03.80.45.50.12	SNALC 9, rue du Petit Bernard - 21000 Dijon
GRENOBLE	elisabethdufour@wanadoo.fr T-Fax 04.74.88.06.28 & 04.74.88.07.30	SNALC - 440, chemin du Lancelot 38110 Dolomieu
LILLE	snalclille@voila.fr Tél-Fax 03.21.56.39.02	Mme LECLERCQ - 92, rue Faidherbe 59260 Hellemmes
LIMOGES	marby@club-internet.fr Tél 06.10.80.77.88 & 06.61.95.43.10	SNALC - M. SAILLOL 6, rue Corot - 23200 Aubusson
LYON	snalc.lyon@wanadoo.fr T-Fax 04.74.01.72.85 & 04.72.33.21.16	SNALC - Mme GUALCO 6, ch. du Bois Joli - 69300 Caluire & Cuire
MONTPELLIER	snalcomcombey@wanadoo.fr Tél 04.66.57.59.87	Mme CELMA - 3, rue de l'Alzina 66500 Ria - snalcom.tresorier@free.fr
NANCY METZ	snalc.lorraine@free.fr T-Fax 03.83.36.42.02 & 03.83.41.13.70	SNALC 3, av. du XX <sup>e</sup> Corps - 54000 Nancy
NANTES	snalc-nantes@wanadoo.fr Tél-Fax 02.28.15.93.45	SNALC - 23, av. de la Haye aux Bonshommes - 49240 Avrillé
NICE	SNALC-NICE@tele2.fr Tél 06.83.51.36.08 Fax 04.93.74.67.24	SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus
ORLEANS TOURS	snalc.orleanstours@wanadoo.fr Tél-Fax 02.38.54.91.26	SNALC - 6, rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais
PARIS	snalc.paris@club-internet.fr Tél 01.48.42.04.40 Fax 08.73.70.87.01	Mme GOBERT - SNALC Paris 63-65, rue Amiral Roussin - 75015 Paris
POITIERS	toufickayal@wanadoo.fr Tél 05.49.56.75.65 & 05.49.50.94.43	Mlle LE DROUPEE - Appt 30 31, rue de la Corderie - 79000 Niort
REIMS	denis.legaut@wanadoo.fr Tél-Fax 03.26.82.52.65	SNALC 2, rue Bertrand de Mun - 51100 Reims
RENNES	snalcarmor@aol.com Tél 02.96.78.29.12 Fax 02.96.78.28.80	M. ROBREAU 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan
LA REUNION	snalc.reunion@wanadoo.fr Tél 0262.21.70.09 Fax 0262.21.73.55	M. CHOTIA - SNALC 375, rue Mal Leclerc - 97400 St-Denis
ROUEN	snalcrouen@yahoo.fr Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	Mme VIGARIE - 295, rue de l'Eglise 76230 Bois-Guillaume
STRASBOURG	snalc.alsace@wanadoo.fr Tél 03.88.82.99.58 & 06.83.29.12.45	Mme SUTTER 20, rue Kirchlach - 67240 Schirrhein
TOULOUSE	pierre.pueyo@wanadoo.fr Tél-Fax 05.34.41.67.19	M. VANSOËN Gachoutet - 31190 Auribail
VERSAILLES	snalc.versailles1@libertysurf.fr Tél 01.48.42.06.15 Fax 01.48.42.02.50	Mme MASSELIN - SNALC Versailles 63-65, rue Amiral Roussin - 75015 Paris
C.N.E.D.	gesper@snalc.fr Tél 01.47.70.00.55 Fax 01.42.46.26.60	SNALC-CSEN 4, rue de Trévisse - 75009 Paris
ETRANGER OUTRE-MER	ourmet@noos.fr Tél-Fax 01.47.05.36.87	SNALC-CSEN 4, rue de Trévisse - 75009 Paris

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine et son envoi à domicile.

Prix au numéro : 8 € - Abonnement 1 an : 105 €

- Mi-temps, temps partiel, CPA : 75 % de la cotisation correspondante\*.
  - Couples : remise de 40 % sur la cotisation la plus élevée\*.
  - Congé parental, Disponibilité, CFA, Retraités : 105 €.
  - Catégories non mentionnées : consulter le trésorier académique.
- \* Les diverses réductions ne sont pas cumulables. Pas de cotisation inférieure à 105 €

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, vous acceptez en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de votre carrière, lui demandez de vous communiquer en retour les informations sur votre carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorisez à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de votre part.

# Le Prédoctorat de l'ENS ou la fin de l'Elitisme républicain

Par un courrier adressé le 14 mars dernier aux proviseurs de certains lycées à classes préparatoires, M. Ruget, Directeur de l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm, a annoncé l'ouverture du prédoctorat de l'ENS dont le recrutement se fera sur dossier et entretien.

Tournant ainsi le dos au principe des concours aux épreuves écrites anonymes et orales publiques, renonçant à l'évaluation des connaissances réelles des candidats au profit de leurs aptitudes supposées, ignorant sa finalité de préparation à l'enseignement pour privilégier une initiation à la recherche, l'ENS fait miroiter aux étudiants le mirage d'un pseudo-diplôme sans garantie d'accès ultérieur à un doctorat ou à un quelconque emploi.

Ce recrutement étant ouvert aux élèves de CPGE, l'ENS met en concurrence ses propres concours et ouvre ainsi la voie au désengagement progressif de l'Etat

du système des fonctionnaires stagiaires, pour se transformer en une sorte de super-université d'élite, recrutant des étudiants tous azimuts par une procédure tellement discutable qu'elle n'a même pas cherché à demander l'aval des instances consultatives compétentes.

Nous condamnons fermement ce projet, et demandons à l'ENS de permettre plutôt à des élèves admissibles aux concours de suivre les enseignements existants, avec la faculté de se diriger à leur choix et au vu des débouchés réels vers l'enseignement ou la recherche *via* le portail incontournable qu'est l'Agrégation, afin que leur réussite future incite l'Etat à augmenter le nombre de postes mis au concours à la hauteur du niveau des candidats, de la réputation de l'Ecole et des besoins de la Nation.

**Dominique SCHILTZ**

*Commissaire paritaire national  
Chaires supérieures*

## SOMMAIRE

**EDITORIAL**  
Premiers Ecueils ..... 1

**VOTRE DISCIPLINE**  
La Quinzaine ouvre ses pages  
à Romain VIGNEST,  
Vice-Président de l'APL ..... 2  
Technologie : le Programme nouveau  
est arrivé ..... 4  
Education artistique  
et enseignement obligatoire ..... 5  
S. V. T. .... 5  
Inspections en binôme ..... 5

**REGARD SUR ...**  
Le Colloque  
UPSTI-Ecoles d'Ingénieurs ..... 6  
L'AG de l'UPS :  
LMD, ECTS et CPGE ..... 7

**VIE SCOLAIRE**  
Accès des élèves en CPGE ..... 8  
Calendrier scolaire 2005-2006 ..... 8

**GESTION DES PERSONNELS**  
Chaires Supérieures :  
Avancement d'échelon,  
accès au corps ..... 9  
*Ne l'Oubliez pas* ..... 10  
Maîtres de Conférences ..... 10  
Agrévés, avancement d'échelon ..... 10

**VIE SYNDICALE**  
Le SNALC en Polynésie Française .... 11  
Ecoles Européennes ..... 11

**FONCTION PUBLIQUE**  
Le Droit Individuel de Formation ..... 13  
Hors-Classe à 42 ans ..... 13  
*Adhésion 2005-2006* ..... 14

**EN BREF**  
Le Prédoctorat de l'ENS ou la fin  
de l'Elitisme républicain ..... 15  
TPE : la Rue fait la Loi ..... 15



4, rue de Tréville - 75009 PARIS  
☎ 01.47.70.00.55  
www.snalc.fr

La Quinzaine Universitaire

SNALC - 4, rue de Tréville  
75009 PARIS  
☎ 01.47.70.00.55

Directeur de la Publication :  
Jacques MAZAUD

Maquette : Catherine TERS

Régie publicitaire MISTRAL MEDIA  
365, rue Vaugirard - 75015 PARIS  
☎ 01.40.02.99.00

Impr. DEPREZ - 62620 RUITZ  
Dépôt légal 2<sup>ème</sup> trim. 2005  
CP 1005 S 05585 - ISSN 0395-6725

Bi-mensuel 8 € - Abt 1 an 101 €

## TPE : la Rue fait la Loi

Les propositions de F. FILLON devant le CNVL – Conseil National de la Vie Lycéenne – modifient, sans même avoir recours à un décret, le baccalauréat.

A ce jour, les syndicats, qui ont reçu une vingtaine de propositions de décrets et d'arrêtés divers, attendent toujours ceux qui traiteront du baccalauréat.

Le SNALC-CSEN s'étonne de la méthode utilisée par le Ministre et de la satisfaction des lycéens :

Les propositions, qui consistent à introduire le contrôle continu, obligent à choisir dès l'entrée en classe de première une discipline d'appui du TPE. De plus, les points au-dessus de la moyenne, multipliés par 2, seront ajoutés à la note de cette discipline : la complexité du procédé laisse dubitatif quant à son application équitable.

Le SNALC-CSEN constate qu'une fois encore la pression exercée par une minorité de lycéens remplace pour le Ministre une concertation avec toutes les parties concernées par les baccalauréats.

*Communiqué remis à la Presse le 26 mai*

## SNALC Etranger – Outre-mer

Nelle-Calédonie : Mad. FERNIZON - B.P. 2251 - 98846 Nouméa Cedex - anais@canl.nc  
Mayotte : M. DOUCET-Appi 109 - Quai Ballou - 97610 Dzaoudzi - Tél-Fax 02.69.61.32.43 xavier.doucet@wanadoo.fr  
Polynésie Française : M. BARNIER - BP 53159 - 98716 Pirae Tahiti - Tél. (00.689) 83.19.07 - president@snalc.pf  
Wallis & Futuna : M. MENARDO - B.P. 738 Vaitupu - 98600 Wallis & Futuna - T.Fax (00.681) 72.10.82 jpmen@wallis.co.nc  
St Pierre & Miquelon : M. DELAPORTE - B.P. 653 - 97500 St Pierre & Miquelon - T. 0508.41.41.66 - Fax 0508.41.73.04 delaporte@cheznoo.net  
DOM (sauf La Réunion) : M. OURMET - SNALC-CSEN - 4, rue de Tréville - 75009 Paris - Tél-Fax 01.47.05.36.87 - ourmet@noos.fr  
Autres pays : M. OURMET - SNALC-CSEN - 4, rue de Tréville - 75009 Paris - Tél-Fax 01.47.05.36.87 - ourmet@noos.fr